

# COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

## Commission Territoriale des Rivières d'Ile de France

Réunion du 2 juin 2016

### Avis favorable sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) «Marne Confluence»

La Commission Territoriale des Rivières d'Ile de France,

Considérant

- La délibération du Comité de Bassin Seine-Normandie n° CB 14.10 du 11 septembre 2014 relative à l'approbation du règlement intérieur ;
- Le code de l'environnement, et notamment ses articles L 212-3 à L212-7 ;
- Le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- La saisine du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence, par courrier en date du 18 janvier 2016;

**Emet un avis favorable** sur les documents du SAGE Marne Confluence

**Par ailleurs la COMITER :**

- Relève l'ampleur du travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau qui a permis d'élaborer ce SAGE qui constitue une réelle plus-value pour le territoire et traduit la volonté de bâtir une gestion commune et équilibrée sur le territoire du Marne Confluence,
- Souligne en particulier sa contribution à la gestion du risque inondation par l'importance donnée à la restauration des zones humides et à la préservation des zones d'expansion des crues,
- Encourage la démarche pour établir la structure porteuse qui réponde aux objectifs et moyens ambitieux de ce SAGE,
- Souhaite la mise en place d'une réflexion sur la réalisation d'un SAGE en amont du territoire du SAGE Marne confluence, pour assurer les usages en particulier de la baignade et de la production de l'eau potable,
- Se félicite de la place importante donnée à la maîtrise des eaux pluviales à la parcelle compte tenu de l'impact favorable de leur infiltration dans les sols pour le cycle de l'eau.



Daniel MARCOVITCH